

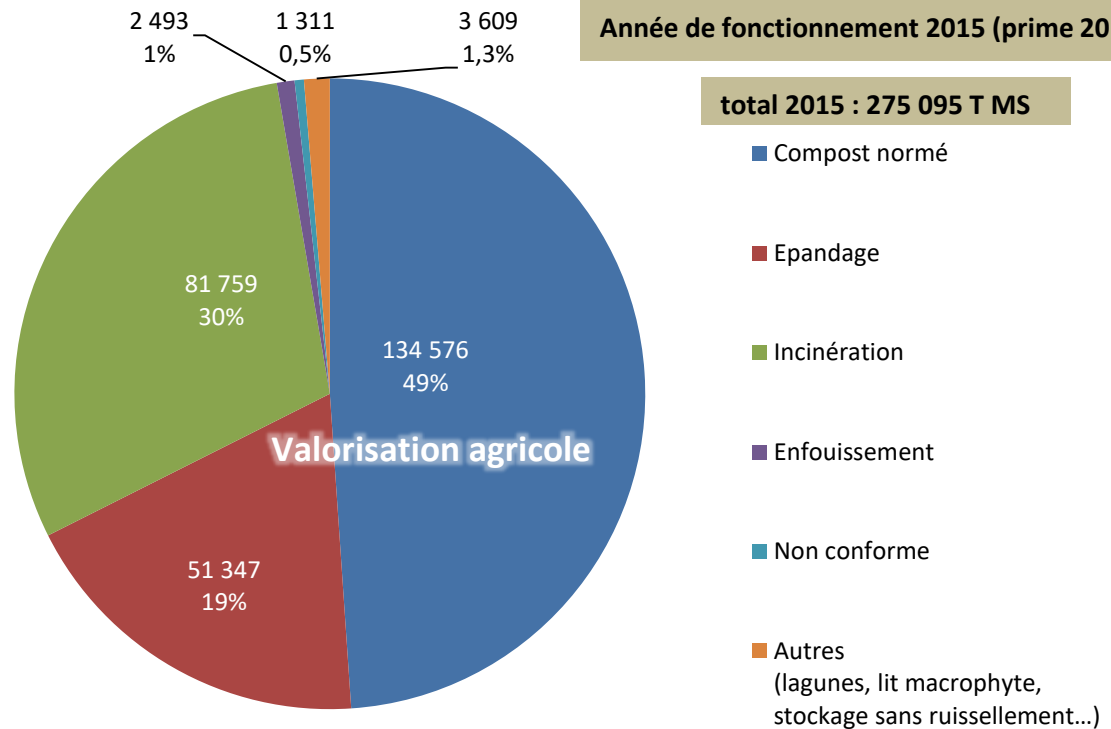
PROGRAMME D'ACTION  
2013 - 2018



## Gestion des boues d'épuration et Méthanisation Positionnement AERMC

S. Jousse  
11 mai 2017

# Les filières de traitement et d'élimination des boues sur les bassins RM et Corse



- 3 filières assurent la prise en charge des boues sur les bassins RM C
- L'enfouissement n'est pas une destination pérenne et est réservée aux déchets ultimes
- **68%** des boues ont été destinées à une valorisation agricole en 2015
- Depuis 2009, l'épandage direct diminue au profit de la fabrication de compost normé

# Les filières de traitement et d'élimination des boues sur le bassin RMC

- Le compostage, une filière accompagnée par l'agence depuis une dizaine d'années :
  - 2007 : premiers audits des plateformes de compostage de RMC
  - Des audits annuels depuis 2009
  - Un nouveau marché : 2016 à 2018 avec une diminution progressive du nombre d'audits :  
**30** en 2016, **20** en 2017, **10** en 2018, au-delà ?  
Sur un panel d'environ 90 centres répertoriés sur le bassin et hors bassin (mais qui traitent des boues de RMC)
  
- Une professionnalisation de la filière même si des améliorations sont encore possibles
  
- Une journée des acteurs du compostage organisée le **jeudi 28 septembre** à l'agence de l'eau à **Lyon**

# Méthanisation sur le bassin RMC

- **2012 : Etat de l'art de la méthanisation des boues** (étude AERMC) :
  - Une problématique présente dans les collectivités ;
  - Une valorisation énergétique peu présente ;
  - Un gisement de projets qui existe (dynamique nationale).
- **2014 : la digestion jusqu'à la valorisation énergie : un appel à projets**
  - 45 projets reçus dont **28** éligibles : 16 projets en Rhône Alpes, région la plus dynamique
  - 14 projets de récupération de chaleur, 10 projets de cogénération, 2 projets d'injection, 2 études
  - **38 M€** de travaux ⇔ **7,2 M€** de subvention;
- **2015 : Une nouveauté du programme pour construire la station d'épuration du futur**

# Les grands principes d'intervention

## ➤ Une intervention ciblée sur les stations d'épuration du bassin > 10 000 EH

- Prise en compte uniquement des déchets issus de l'assainissement = un prorata en cas de co-digestion ;
- Des déchets traités dans le périmètre de la station d'épuration = pas d'aide pour les projets territorialisés

## ➤ Une intervention à tous les stades de la vie du projet

- Etudes (actions R&D, diagnostics énergie, étude de faisabilité) : 50 %
- Travaux :
  - 30 % pour le digesteur seul
  - 50 % pour les installations de valorisation énergie (aide si le retour sur investissement > 5ans – calcul sans subvention)

# Assainissement ⇒ Valorisation

- Step du futur : une idée clé = **l'eau usée est une ressource**
- Une considération à la fois **environnementale et économique**
- les 4 piliers de la station du futur :
  - **Performante** pour la protection des milieux aquatiques (y compris les micropolluants) ;
  - Une source d'**énergie** (chaleur, électricité, biogaz) ;
  - Une **source de matière première** (REUT, phosphore, azote, cellulose voire métaux) ;
  - **Intelligente** : capteurs et automatismes pointus pour un pilotage plus fin



# Gestion des boues d'épuration et Méthanisation

## Positionnement AERMC

- Merci de votre attention ...